



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale de l'Industrie de la
Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine

Bordeaux, le 10 septembre 2009

Groupe de Subdivisions de la Gironde

Référence : TD-GS33-EI-09-716

Affaire n° : 7590-520001-1-1

Vos réf. : diagnostic de pollution de juin 2009

Affaire suivie par : T.DEJARDIN et F.BERNAT

thibault.dejardin@industrie.gouv.fr

frederic.bernat@industrie.gouv.fr

Tél. 05 56 00 04 85 – Fax : 05 56 00 04 57

Etablissement concerné :

Mairie de Salles

4 place de la mairie

33770 SALLES

Objet : décharge de la commune de Salles, au lieu-dit « Le Tronc »

Rapport de l'inspection des installations classées

au

**Conseil départemental de l'environnement et des risques
sanitaires et technologiques**

Présentation

I. Objet

La Mairie de Salles a exploité, avec autorisation, sur le territoire de sa commune, une déchetterie au lieu-dit « Le Tronc » de 1993 à 2000.

Par courrier du 25 novembre 2005, Monsieur le Préfet a demandé à la commune de Salles de déposer un dossier de remise en état comprenant une ESR pour son ancienne déchetterie susvisée, considérée aujourd'hui comme une ancienne décharge.

Par courrier du 11 mars 2008, Monsieur le Préfet a demandé en injonction à la commune de Salles de déposer un dossier de remise en état comprenant une ESR pour son ancienne décharge susvisée dans un délai de 6 mois.

Par transmission de la Mairie de Salles, l'étude demandée, réalisée par la société TERE0, nous est parvenue le 7 août 2009.

Le présent rapport fait suite à l'examen de ce document.

Il a fait l'objet d'une première présentation au CODERST du 1^{er} octobre 2009 qui a souhaité des précisions sur les puits de prélèvement d'eau identifiés dans l'étude.

II. Analyse du dossier

1. Historique du site

Depuis sa création, la déchetterie était gérée et surveillée par les employés communaux. Malgré la surveillance, les dépôts sauvages étaient nombreux et réguliers.

Après sa fermeture, ces dépôts ont continué malgré les clôtures apposées sur tout le pourtour du site.

A la fermeture de la déchetterie, plusieurs buttes de déchets enfouis, aujourd'hui végétalisées, sont visibles. Le site présente également plusieurs zones où les déchets sont visibles à l'affleurement.

En 2003, un accident d'hydrocarbures a fait l'objet d'un traitement par excavation des terres souillées. L'étude, réalisée par la société IEEB, et transmise à la préfecture le 19 octobre 2005, a conclu que « les travaux de dépollution ont été concluants ».

D'après les témoignages recueillis, le même mode de fonctionnement a été exercé tout au long de l'exploitation de la déchetterie, à savoir :

- Apports volontaires des particuliers et des artisans ;
- Brûlage progressif du bois, cartons et autres déchets verts ;
- Enfouissement des déchets de type plastique ;
- Stockage localisé des gravats et déblais ;
- Récupération des déchets métalliques et redistribution de certains déchets par les employés communaux.

2. Description du site

L'ancienne décharge se situe sur la commune de Salles et couvre une surface approximative de 30 000 m² en zone forestière. Les habitations les plus proches du site sont localisées à 1.5 km vers le sud.

Les 2/3 du site sont aujourd'hui recouverts d'une végétation herbeuse et de broussailles. Un étang d'environ 200 m² est localisé au Nord de la zone d'étude. Le reste du site est constitué par des gravats et des déchets divers (bois, caoutchoucs, plastiques, ferrailles...).

De nombreux dépôts visibles en surface sont observables. Les déchets affleurants à la surface correspondent essentiellement à des gravats et déblais, ainsi qu'à des déchets métalliques (ferrailles, grillages,) et ménagers.

Une importante nuisance visuelle est donc générée par l'ancienne décharge.

Le site est grillagé sur l'ensemble de sa périphérie. Néanmoins, depuis la fermeture du site, la clôture semble avoir été considérablement endommagée.

II.2- Hydrogéologie et Hydrologie

• Géologie

Le zone du site se trouve dans la partie septentrionale du système deltaïque des landes de Gascogne où se superposent une dizaine de formations sableuses ou argileuses, d'âge Miocène à Quaternaire.

Localement, l'ancienne décharge de Salles est implantée sur la formation des sables des Landes du Pléistocène supérieur, composée de sables moyens à grossiers, gris jaunes, fluviaux, surmontés par des sables éoliens.

• Eaux souterraines

L'ensemble des terrains existants dans ce secteur comprend de nombreuses formations contenant des réservoirs susceptibles de constituer des aquifères.

L'aquifère du Plio-quaternaire est généralisé et continu, d'une épaisseur de 10 à 100 mètres. Ces formations sont souvent en communication hydraulique avec les terrains sous-jacents Oligocènes et Eocènes devenant captif vers l'Ouest. Cette nappe présente une grande vulnérabilité vis-à-vis des pollutions de surface. Alimenté directement par les précipitations, cet aquifère vient directement recharger l'aquifère profond du Miocène.

L'aquifère du Miocène est contenue dans des grès plus ou moins consolidés. Cette nappe peut être localement en communication avec celle des calcaires de l'Oligocène. Son épaisseur peut dépasser localement 150 mètres, mais n'est généralement que d'une quarantaine de mètres en moyenne. Cet aquifère est surtout capté pour l'eau potable et la défense contre les incendies.

Est présent également au droit du site l'aquifère de l'Eocène.

L'écoulement présumé des eaux souterraines est orienté vers le Nord-Est. D'après les éléments disponibles auprès du BRGM, un forage utilisé pour un usage collectif est exploité à 160 mètres au Nord du site. *Le bureau d'étude lors de ses investigations n'ayant pas retrouvé le puits et ne disposant pas de la profondeur de celui-ci a retenu cet ouvrage comme une cible potentielle à usage sensible.*

- Eaux superficielles

Plusieurs cours d'eau, très probablement alimentés par l'aquifère superficiel, s'écoulent à proximité immédiate du site. Aucun usage n'est recensé sur ces cours d'eau. Par principe de précaution, la société TERE0 a retenu la possibilité d'activités récréatives.

II.3 Analyses réalisées

- Les sols

Onze fouilles ont été réalisées sur la surface du site afin de déterminer la géométrie et la nature du dépôt de déchets.

Cette étude a permis de caractériser un dépôt de déchets d'environ 7 500 m².

Cinq prélèvements de sol ont été réalisés à l'intérieur des limites du dépôt à l'aide d'une pelle mécanique.

En ce qui concerne les concentrations observées en éléments traces métalliques, **aucune contamination n'est observée.**

Les résultats obtenus pour les hydrocarbures totaux mettent en évidence **une présence ponctuelle** de ces composés au niveau des échantillons F5 et F9 (respectivement 11 et 108 mg/kg MS). Néanmoins, ces valeurs **restent faiblement significatives.**

Il est à noter que l'échantillon F8, réalisé à proximité du déversement accidentel d'hydrocarbures, ne présente aucune trace hydrocarbonée (<10 mg/kg MS). Ce résultat confirme l'efficacité des travaux de dépollution menée par l'IEEB.

- Les eaux souterraines

Quatre piézomètres ont été implantés sur l'ensemble du site, 2 en amont hydraulique et 2 en aval. Ils ont été menés à une profondeur maximum de 6 mètres.

Les mesures piézométriques ont été réalisées le 20 mai 2009.

Les résultats analytiques ont mis en évidence **aucune contamination en hydrocarbures, des concentrations en éléments traces métalliques respectant les normes de qualité pour l'eau potabilisable, et aucune dégradation chimique de l'eau pour les éléments azotés.**

Au niveau des polluants organiques, on note un **léger impact en carbone organique dissous.**

On observe également un **dépassement de la valeur seuil en sulfates** au niveau de Pz1. Cette teneur **ne caractérise pas une forte contamination.**

Enfin, on observe une **concentration non négligeable en coliformes** au niveau de Pz1, mais **très inférieure à la valeur seuil applicable sur les eaux potabilisables.**

- Les eaux superficielles

Deux échantillons d'eau de surface ont été réalisés dans le ruisseau longeant le site à limite Est, un en amont de la décharge et l'autre en aval.

La comparaison des résultats analytiques obtenus ne montre quasiment aucune différence entre les concentrations observées en amont et les concentrations observées en aval.

II.4 Préconisations de la société TERE0

Au vu de l'ensemble des résultats obtenus à l'issue de l'étude, les risques de transfert d'une contamination par les eaux souterraines et superficielles, ainsi que par les sols **ont été écartés**. Ainsi, la société TERE0 ne propose pas de programme de réhabilitation spécifique du site. Elle propose uniquement de dissuader les dépôts sauvages et de conserver la mémoire du site.

III. Avis de la DRIRE sur le dossier

L'étude, effectuée par la Société TERE0, nous permet de statuer définitivement sur ce site : **Les résultats des analyses effectuées ont mis en évidence l'absence d'impact notable sur les eaux et les sols.**

Cependant, un fort impact visuel a été constaté.

C'est pourquoi les préconisations de la société TERE0 nous semble insuffisantes.

En effet, il convient de réduire l'impact visuel du site par les actions suivantes :

- Evacuer les déchets en surface : les déchets inertes peuvent rester sur le site (ils pourront éventuellement être concassés), mais les autres déchets devront être évacués vers un centre dûment autorisé à les recevoir. La commune devra donc fournir à l'inspection des installations classées les bordereaux de suivi des déchets attestant de l'élimination de ceux-ci :
- Remodelage de la surface du site ;
- Mise en place d'une couche de terre suffisante permettant la revégétalisation du site après remodelage ;
- Entretien régulier du site.

La clôture du site devra être remise en bon état afin d'éviter de nouveau des dépôts sauvages.

Il convient également de réaliser un suivi semestriel des eaux souterraines sur les 4 piézomètres mis en place. Les paramètres à analyser sont les suivants: pH, conductivité, DCO, DBO5, paramètres bactériologiques, azote Kjeldahl, ammonium, nitrates, nitrites, sulfates et chlorures.

Enfin, des restrictions d'usage devront être prévues.

Ce projet d'arrêté a été transmis pour avis à la Commune de Salles qui n'a pas émis de remarques particulières. Toutefois, elle a souhaité disposer de précisions sur les zones assujetties à l'obligation de recouvrement et d'engazonnement.

Ces zones concernent uniquement les lieux de stockage de déchets qui feront l'objet d'un remodelage. Cependant, le matériaux de remblai évoqué par la mairie devra être constituée de matériaux inertes naturels.

En application du code de l'environnement (articles L124-1 à L124-8 et R124-1 à R124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public par le ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet de la DRIRE.

Conclusions

Compte tenu des éléments exposés dans le présent rapport, nous proposons au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de se prononcer favorablement sur le projet de prescriptions complémentaires joint en annexe.

L'inspecteur des installations classées,

Georges DERVEAUX



P.J. : Projet d'arrêté + plan situation puits